



Avis public

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 298, avis est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 6 août 2018, a adopté par résolution un projet de règlement portant le numéro 298 modifiant le règlement de construction numéro 84. Une assemblée publique de consultation se tiendra, lundi le 10 septembre 2018 à compter de 19 h au lieu ordinaire des délibérations du conseil, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert.

• Que l'objet du présent règlement est :

1. **Modifier le règlement numéro 84 concernant la construction afin d'y inclure des dispositions concernant la fortification et la protection des bâtiments.**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la municipalité, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce neuvième jour du mois d'août deux mille dix-huit.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le **journal l'Action d'Autray**, sur le site internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et en affichant une copie entre 12 h et 18 h à l'entrée extérieure du bureau municipal, le neuvième jour du mois d'août 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois d'août 2018.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier